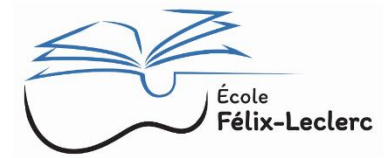


AVIS DE CONVOCATION



Date de l'envoi : Le 23 avril 2024

Aux membres du Conseil d'établissement

OBJET : Séance du Conseil d'établissement du 30 avril 2024

Madame,
Monsieur,

Vous êtes cordialement convoqué à la séance du conseil d'établissement de l'école Félix-Leclerc qui aura lieu :

Date : Mardi 30 avril 2024
Lieu : Salon du personnel de l'école
Heure : 19 h

Vous trouverez joints au présent avis de convocation, l'ordre du jour de cette réunion, le procès-verbal de la réunion du 26 mars et certains documents utiles.

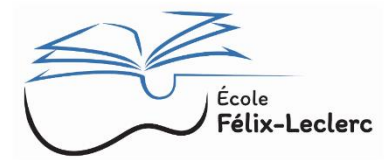
Si vous ne pouvez assister à la rencontre, veuillez m'en informer dès que possible.

Je vous remercie de votre collaboration.

Caroline Langlais
Présidente du conseil d'établissement

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Ordre du jour
Séance du 30 avril 2024
19 h – Salon du personnel



	Sujet	Min. Approx.
1.	Mot de bienvenue et présences	
2.	Vérification de la procédure de convocation et du quorum	
3.	Questions du public	10
4.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adoption 5
5.	Procès-verbal de la rencontre du 26 mars 2024 et suivis	Adoption 5
6.	Reddition de comptes : mesures dédiées 2023-2024-résolution du C.É.	Approbation 10
7.	Budget initial du service de garde 2024-2025 -Résolution du C.É.	Approbation 10
8.	Dernière semaine de l'année scolaire 2023-2024 (dépenses à imputer au fonds à destination spéciale) - Résolution du C.É.	Approbation 10
9.	Bazar printanier édition 2023-2024 (FADS)	Approbation 5
10.	Assemblée générale des parents – Rentrée 2024-2025	Information 5
11.	Consultation sur le redécoupage des bassins – Écoles de Saint-Constant (retour sur la séance d'informations CSSDGS du 23 avril et planification)	Information 30
12.	Sorties et activités éducatives/culturelles/sportives 2023-2024	Approbation 5
13.	Organisme de participation des parents	Information 10
14.	Autres sujets	
	13.1 Correspondance du président	
	13.2 Comité de parents (information du délégué)	
	13.3 Mot de la directrice	
15.	Divers	
16.	Bilan de la rencontre	
17.	Levée de la séance	

Merci de consulter les documents joints avant la rencontre.